



LA COMMUNE DE PONT-A-CELLES RECHERCHE UN(E) PUERICULTEUR(TRICE) (F/H/X) CONTRAT DE REMPLACEMENT - CRECHE COMMUNALE DE VIESVILLE

VOTRE FONCTION

Le personnel d'accueil des enfants assure la prise en charge professionnelle des enfants depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation en dehors de leur milieu de vie et de la présence des parents, visant à répondre adéquatement aux besoins quotidiens et d'éducation de chaque enfant, à contribuer conjointement avec ses parents à son développement global tout en permettant à ceux-ci de concilier leurs responsabilités parentales, professionnelles et leurs engagements sociaux.

Il assure les fonctions suivantes :

- Apporter aux enfants les soins nécessaires à leurs besoins quotidiens et leur offrir des conditions riches de développement au niveau physique, psychologique, cognitif, affectif et social ;
- Assurer l'hygiène du milieu d'accueil ;
- Contribuer à la réalisation des repas adaptés et à l'organisation pratique du milieu d'accueil ;
- Mettre en oeuvre le projet d'accueil, contribuer à son évaluation et à son évolution ;
- Assurer l'accueil des familles, des enfants et les relations quotidiennes avec les parents dans un esprit de partenariat.

VOTRE PROFIL

- Être à l'écoute et empathique afin de répondre au mieux aux besoins des enfants ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Créer un lien de confiance, avec les enfants et les parents ;
- Autonomie dans le travail : savoir gérer seul un groupe de 7 enfants ;
- Faire preuve de flexibilité et d'adaptation : horaire possible entre 6h30 et 18h30 ;
- Maintenir un climat relationnel positif et s'insérer dans une dynamique d'équipe constructive et bienveillante ;
- Disposer de bonnes capacités de communication ;
- Savoir faire preuve d'assertivité.

CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION

- Être titulaire d'un diplôme adapté à la fonction (puériculteur/trice, auxiliaire de l'enfance, éducateur A2) ;
- Fournir un extrait de casier judiciaire modèle 596.2 ;
- Être prêt à accepter un travail à temps partiel.

NOUS VOUS PROPOSONS

- Un contrat de remplacement 28h30/semaine ;
- Des titres-repas d'une valeur faciale de 6 € ;
- Un poste dynamique et épanouissant ;
- Un cadre de travail agréable.

MODALITES DE CANDIDATURE

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées par e-mail, au plus tard pour le 20 septembre 2024, à l'adresse suivante : emilie.roisin@pontacelles.be

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme ROISIN (Directrice de la crèche communale « Les Jardinets » – Tél. 071/35.79.13)

En remettant votre candidature, vous acceptez que toutes vos données personnelles soient utilisées, exploitées, traitées par l'Administration communale de Pont-à-Celles dans le cadre de la présente procédure. Vos données personnelles seront conservées le temps nécessaire du traitement de votre candidature. Pour les candidats non retenus à l'issue des épreuves, les informations les concernant seront conservées durant une période d'un an et supprimée de nos bases de données à l'issue de ce délai. Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la procédure d'appel à candidature ne seront ni transmises à des tiers ni transférées en-dehors de l'Union européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données personnelles.

Pour exercer ce droit, vous pouvez nous écrire à l'adresse mail suivante : dpo@pontacelles.be ou par voie postale à l'attention du Collège communal, place communale 22 à 6230 Pont-à-Celles en indiquant le droit que vous souhaitez exercer et les données concernées.